

Lundi 10/06			Mardi 11/06			Mercredi 12/06			Jeudi 13/06			Vendredi 14/06			
L1	L2	LAP	L1	L2	LAP	L1	L2	LAP	L1	L2	LAP	L1		LAP	
	09h30-12h30								08h00 - 09h30						
10h - 12h	Droit obligations		10h - 11h30	10h00 - 11h00		10h - 13h	10h - 13h		Institutions			09h-12h	09h-12h		
Histoire des sources du droit S1			Intro. Hist. droit public S1	Proc. pénale S4		Droit constit.	Histoire du droit pénal		Juridict. S1			Droit des personnes et de la famille	Droit administratif		
+ 40 min			+ 30 min	+ 20 min					+ 30 min			S2	S3		
110/112			110/112	11h30 - 12h30					110/112	10h30 - 12h			+ 1h00	+ 1h00	
					Droit pénal S3					Droit des biens S2			110/112	CM	
	+ 1h00			+ 20 min					+ 30 min						
	CM			CM					110/112						
									13h30 - 15h						
14h30 - 15h30	14h30 - 15h30		14h - 15h30	14h - 15h30					Philosophie du droit			14h00 - 15h30			
Instit. Europ. S2	Ordre juridique de l'UE S4		Intro. Hist. droit privé S2	Histoire des idées pol. S3		15h - 16h30	15h - 16h30		S2			Institutions admin. S1			
+ 20 min	+ 20 min		+ 30 min	+ 30 min		Introduction droit public S1	Opt. Relations Inter. S4		+ 30 min	16h30 - 18h30		+ 30 min			
110/112	110/112		110/112	CM					110/112	Finances publiques S 3		110/112			
Introduction Sciences Po	16h30 - 17h30					+ 30 min	+ 30 min								
	Droit Admin S4					110/112	CM								
	+ 20 min									+ 40 min					
TEAMS	110/112									CM					
<b>Surveillants</b> <u>Matin</u> : Mme Lemonnier : salle 110/112 M. Shindler : salle CM <u>Après-midi</u> : M. Maurel : salle 110/112			<b>Surveillants</b> <u>Matin</u> : Mme Lemonnier salle 110/112 Mme Cappello : CM <u>Après-midi</u> : Mme Lemonnier : 110/112 M. Dauteribes : salle CM			<b>Surveillants</b> <u>Matin</u> : M. Dauteribes : salle 110/112 Mme Lemonnier : salle CM <u>Après-midi</u> : Mme Lemonnier : salle 110/112 M. Dauteribes: salle CM			<b>Surveillants</b> <u>Matin</u> : Mme Briquet: salle 110/112 <u>Après-midi</u> : M. Dauteribes : salle 110/112 Mme Baron : Salle CM			<b>Surveillants</b> <u>Matin</u> : M. Pouchoux salle CM Mme Briquet : Salle 110/112 <u>Après-midi</u> : M. Pouchoux : salle 110/112			


**Règlementation des examens :**

1. **Les candidats sont convoqués 30 mn avant le commencement des épreuves.** Ils doivent être présents 30 mn avant les horaires ci-dessus.
2. L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou les enveloppes contenant les sujets : **aucune exception n'est tolérée.**
3. Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.
4. Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve. En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salles d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

Le 23/05/23  
La responsable de la scolarité  
Maud Le Barbanchon



**CE DOCUMENT TIENT LIEU DE CONVOCATION**

Lundi 17/06			Mardi 18/06			Mercredi 19/06			Jeudi 20/06			Vendredi 21/06		
L1	L2	LAP	L1	L2	LAP	L1	L2	LAP	L1	L2	LAP	L1		LAP
09h30 - 11h30 Introduction au droit privé S1 + 40 min 110/112	09h30 - 12h30 Droit des obligations S4 + 1h00 110/112 A partir de 14h30 Droit commercial S4 + 20 min 110/112		9h - 11h Préparation concours B S2 + 40 min 110/112			10h - 12h Problèmes économiques S1 + 40 min 110/112	08h - 11h Histoire de la construction de l'état S3 + 1h00 CM							
<p><b>Surveillants</b> <u>Matin</u> : M. Shindler salle 110/112 <u>Après-midi</u> : M. Shindler salle 110/112</p>			<p><b>Surveillants</b> <u>Matin</u> : M. Orobon : salle 110/112 <u>Après-midi</u> :</p>			<p><b>Surveillants</b> <u>Matin</u> : M. Hierro : salle 110/112 Mme Ulrich : salle CM <u>Après-midi</u> :</p>			<p><b>Surveillants</b> <u>Matin</u> : <u>Après-midi</u>:</p>			<p><b>Surveillants</b> <u>Matin</u> : <u>Après-midi</u> :</p>		
<p><b>Règlementation des examens :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Les candidats sont convoqués 30 mn avant le commencement des épreuves. Ils doivent être présents 30 mn avant les horaires ci-dessus.</li> <li>L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou les enveloppes contenant les sujets : aucune exception n'est tolérée.</li> <li>Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.</li> <li>Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve. En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salles d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.</li> </ol>												<p>Le 23/05/23 La responsable de la scolarité Maud Le Barbanchon</p> 		
<b>CE DOCUMENT TIENT LIEU DE CONVOCATION</b>														